

# Budget participatif 2026



## Le projet

### Pour le citoyen

Le budget participatif est un processus démocratique qui permet à la population de décider de la façon qu'une somme du budget annuel sera dépensée en déposant des projets.

Le budget participatif permet aux citoyens de L'Islet de s'impliquer dans leur municipalité, de s'exprimer et de transformer la municipalité grâce à leurs idées et leurs projets. La population sera également appelée à voter pour son projet préféré.

### Pour la Municipalité

Pour la Municipalité, cela permet de créer une nouvelle dynamique de collaboration avec les citoyens et de mieux connaître leur intérêt et leurs besoins.



*Le budget participatif fait partie du Plan d'action de la Politique familiale et des aînés 2021-2026*

## Critères de sélection

- Être résident (e) de L'Islet ou des alentours
- Respecter le budget alloué en présentant un montage financier
- Le projet déposé peut être un bien physique, un programme ou une activité
- Le projet doit être proposé par une personne physique ou un OBNL

## Critères obligatoires

- Avoir 18 ans ou plus (les enfants peuvent cependant participer avec leurs parents)
- Le projet déposé doit être réalisé sur les lieux physiques de la municipalité
- Le projet doit respecter la réglementation municipale

# Budget participatif 2026



## Le budget alloué : 5 000 \$

Formulaire de projet disponible au  
[www.lislet.com](http://www.lislet.com) ou au bureau municipal

### Dates importantes

Lancement et période de dépôt :

30 janvier au 30 avril 2026

Analyse de projets et vote : Mai à juin 2026

Réalisation : Juillet 2026 à juillet 2027

Les projets doivent être déposés par courriel à l'adresse suivante, en utilisant le formulaire : [laurie.bp@lislet.com](mailto:laurie.bp@lislet.com)  
ou en personne au bureau municipal (284, boulevard Nilus-Leclerc)

### Pour toute information

Laurie Bélanger-Paré  
Coordonnatrice communautaire  
[laurie.bp@lislet.com](mailto:laurie.bp@lislet.com)  
418 247-3060 poste 234

